

# Technicien en équilibrage de systèmes de ventilation et de climatisation

Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)

Le technicien en équilibrage de systèmes de ventilation et de climatisation est responsable de faire les ajustements adéquats des volumes d'air dans un bâtiment afin de permettre une bonne qualité de l'air, d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et d'assurer une température ambiante confortable aux occupants.

Ses tâches principales consistent à mesurer, à l'aide d'outils spécialisés, la quantité d'air qui s'échappe du ventilateur principal, à mesurer le débit des diffuseurs d'air de chaque pièce, puis à évaluer la performance du ventilateur. Le technicien effectue ensuite l'équilibrage pour que le système fonctionne de façon optimale. Il doit s'assurer du bon état de la mécanique au niveau des équipements (ventilateurs, poulies, courroies, etc.) pour éviter les bris possibles. Il soumet, au besoin, des recommandations au client pour l'entretien des systèmes.





## Compétences

- Réunir les conditions nécessaires pour mener à bien une intervention d'équilibrage d'un système aéraulique ou hydronique
- Déterminer l'état de fonctionnement d'un système aéraulique ou hydronique
- Équilibrer un système aéraulique
- Mettre fin à une intervention d'équilibrage d'un système aéraulique ou hydronique
- Assurer l'entretien et la disponibilité du matériel nécessaire à l'équilibrage de systèmes aérauliques ou hydroniques

## Processus de la demande

Pour participer au programme, l'entreprise doit contacter le Centre local d'emploi de sa région pour signer une entente et inscrire officiellement les travailleurs.

## Critères

Pour être admissible, le travailleur doit être âgé de 16 ans et plus et être à l'emploi d'une entreprise qui offre des services d'équilibrage de systèmes de ventilation et de climatisation.

## Durée de l'apprentissage

La durée de l'apprentissage est flexible et s'ajuste aux besoins de chaque individu inscrit au programme. Le programme peut s'échelonner sur une période de 2 ans ou moins selon les besoins.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Pour en savoir plus, contactez-nous au 514 384-4999  
[envirocompetences.org/pamt](http://envirocompetences.org/pamt)

Avec l'aide  
financière de:

Commission  
des partenaires  
du marché du travail

Québec

